

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 3 août 2024, à 13 h 30, au Centre communautaire de l'île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Sont absentes : Mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 13 h 32.

2. Vérification de la conformité de la convocation

La convocation de la présente séance extraordinaire a été donnée et remise à chaque membre le 29 juillet 2024.

3. Vérification du quorum

Trois membres sont présents. Mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher ont motivé leur absence.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.08.03.01

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport de vérificateur externe

5.1 Présentation

Le rapport financier 2023 est déposé par le directeur général et M. Jimmy Mallette de la firme Mallette en fait la présentation par visioconférence. La Municipalité a fait un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 23 814 \$. Les actifs financiers nets de 204 221 \$ démontrent une bonne santé financière.

Résolution numéro 24.08.03.02

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le rapport financier 2023 tel que déposé et vérifié.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Adoption des dépenses en matière de transport

Résolution numéro 24.08.03.03

CONSIDÉRANT le rapport des dépenses réalisées en matière de transport ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil atteste de la véracité des frais encourus en matière de voirie municipale au montant de 63 930 \$ et que ces frais ont été réalisés sur des routes locales de niveau 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Période de questions

Une personne est présente. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Q. : Il y a une baisse de dépense dans les charges en matières résiduelles. Atteint-on nos objectifs en matière de recyclage ?

R. : La baisse du recyclage et l'augmentation des déchets sont des phénomènes présents dans toutes les municipalités de la MRC. En 2023, il y a eu une baisse de traitement de matières recyclables et une légère augmentation des vidanges enfouies.

Le pourcentage que représente le traitement des matières recyclables est à la baisse depuis deux ans.

Q. : Comment faire pour sensibiliser plus les gens ?

R. : Faire subir l'augmentation des coûts de l'enfouissement.

6. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.08.03.03

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par M. Charles Méthé**, à 14 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.